SÉCURITÉ

Campagne de sensibilisation SNCF : contrôle des forces de l'ordre aux passages à niveau

23 NOVEMBRE 2022

Une action de sensibilisation se tiendra du 28 novembre au 02 décembre 2022. Cette opération organisée par l'Unité de Coordination de la Lutte contre l'Insécurité Routière (UCLIR) engagera les unités de la Gendarmerie Nationale et les forces de Police affectées à la sécurité routière. Piétons, cyclistes et usagers motorisés seront observés.

Cette semaine représente également l'occasion de réaliser quelques rappels.

Les mauvais comportements à proscrire mais trop souvent constatés aux passages à niveau (PN) et les bons réflexes à avoir :

Mauvais comportements	Bons réflexes
S'arrêter sur le passage à niveau (voir stationner sur le PN)	Anticiper les ralentissements et s'arrêter en aval de la traversée. Attendre que la voie routière soit dégagée
S'arrêter en engageant un bout de son véhicule sur le passage à niveau (avant ou arrière)	Veiller à ce que le véhicule ne dépasse la barrière. En l'absence de barrière, laisser un espace libre de 2 m du bord des voies ferrées.
Stationner à côté d'un passage à niveau et en masquer la visibilité pour les automobilistes comme les piétons	Respecter les espaces de stationnement autorisés
Rouler sans respecter les limitations de vitesse	Respecter les vitesses limites à l'approche du passage à niveau, voire ralentir pour s'arrêter en toute sérénité. Il est conseillé de franchir le PN à une vitesse continue et régulière
Franchir le passage à niveau au feu rouge clignotant	Respecter la signalisation routière, notamment le feu rouge clignotant. Le feu rouge clignotant impose l'arrêt absolu à tous les véhicules ainsi qu'aux piétons. Pour la grande majorité des passages à niveau, le train passe 25 secondes après le début du clignotement. Ce délai est calculé d'après le train le plus rapide circulant sur la ligne ferroviaire.
Passer le passage à niveau alors que les barrières ne sont pas encore relevées	Attendre la réouverture complète des barrières. Cette règle du code de la route fait écho au panneau « un train peut en cacher un autre ». En présence d'un autre train arrivant en sens inverse par exemple, la barrière ne se relèvera pas complètement et se refermera rapidement pour remettre les circulations en sécurité.
Emprunter un itinéraire avec présence d'un passage à niveau sans vérifier que les caractéristiques du véhicule sont adaptées	Préparer son trajet en vérifiant si les caractéristiques de son véhicule sont compatibles avec celles du passage à niveau (longueur, tonnage, véhicules surbaissés, gabarit de limite de hauteur). Dans ces cas, des restrictions ou interdiction peuvent être indiquées par la signalisation routière. Points de vigilance : - Les GPS personnels n'intègrent pas les caractéristiques de véhicules lourds. - Les transports exceptionnels répondent à de multiples conditions éditées par la réglementation, notamment l'autorisation de circulation.
Casser une barrière de passage à niveau et s'enfuir	Casser une barrière de passage à niveau et alerter grâce au téléphone d'alerte du passage à niveau
Traverser un passage à niveau à croix-de-Saint-André (avec stop) sans respecter l'arrêt au stop	Respecter le stop du passage à niveau, regardez à gauche puis à droite et traverser

Ces comportements seront largement observés et rappelés sur l'ensemble du territoire entre le 28 novembre et le 2 décembre 2022. Les véhicules motorisés ne seront pas les seuls ciblés par cette action. Gendarmerie Nationale et Police Nationale auront à cœur d'être attentifs aux comportements des piétons, cyclistes et Engins de Déplacement Personnel Motorisés (EDPM). Le code de la route leur est également destiné !

L’application « Ma sécurité » proposée par le Ministère de l’intérieur, est disponible sur l’ensemble des plateformes de téléchargement. Elle a été récemment mise à jour et comporte des rappels pédagogiques en faveur de comportements vertueux aux abords des voies ferrées. L’application accompagne des millions de personnes empruntant chaque jour les transports en commun : à télécharger depuis votre smartphone via les stores adaptés.

Consultez les rappels de la sécurité routière ICI